

Cadres, syndiqués, responsables

Comme nous nous y étions engagés, le SIA a fait une demande d'audience auprès de notre nouveau Ministre, Xavier Darcos, publiée en page 4 de ce numéro de la revue.

Cette demande concerne notamment les réformes en cours que nous avons la charge de mettre en œuvre dans l'intérêt de l'école et qui induisent un rôle particulier pour les Inspecteurs d'académie sur l'ensemble de l'éventail de leurs fonctions. Ce rôle, nous le dirons au Ministre, nous entendons le jouer dans la plénitude de nos responsabilités et de notre engagement qui ne s'est jamais démenti. Mais nous entendons en contre partie que les moyens d'exercer notre métier nous soient donnés tant du point de vue de notre autorité pédagogique, qui doit être renforcée, que de celui des conditions matérielles de l'exercice de nos fonctions. Le SIA n'est pas de ceux qui pensent que l'augmentation du nombre inspecteurs peut tout résoudre. Même si une augmentation raisonnable est actuellement nécessaire, c'est surtout une plus grande efficacité des missions de l'inspection au sein du système éducatif que nous visons. Pour cela, trois conditions sont à réunir :

- donner à chaque inspecteur une équipe de conseillers qui lui permettra de démultiplier son action pédagogique ;
- donner les conditions matérielles à chaque inspecteur à la mesure de ses responsabilités afin qu'elles ne soient pas un frein à son efficacité ;
- offrir de réelles possibilités de mobilité et de promotions statutaires qui donnent à la fonction une véritable dynamique renouvelée au fil de la carrière.



Être inspecteur responsable et syndiqué, c'est bien définir des revendications dans l'intérêt du système et des personnes.

C'est au sein des groupes paritaires et notamment en CAPN que nous devons promouvoir cette idée force, parce que ce sont les lieux du débat ouvert et constructif entre cadres responsables que nous sommes tous (administration centrale et inspection) non pour nous opposer ce qui reviendrait à tirer à hue et à dia un système qui a besoin au contraire de synergies, mais pour débattre sereinement, chacun partant de son point de vue et des personnels qu'il a à défendre pour trouver les voies de l'évolution positive de notre système éducatif. Et il faut observer que le plus souvent, lorsque le débat s'établit sans arrière pensée et sans faux fuyant, l'intérêt de l'institution converge avec celui des personnels du haut encadrement qui la servent.

Dès lors pourquoi nous, cadres supérieurs, devrions-nous nous rapprocher de la grande fédération des personnels de l'éducation nationale ? La première des raisons, c'est parce que là où se trouve la grande majorité des enseignants, se trouve en même temps le lieu des déblocages potentiels d'un système qui doit évoluer sans que cela se

fasse au détriment de ceux qui en sont les acteurs quotidiens. C'est également là où se trouve le lieu potentiel de restauration de la confiance entre les enseignants et leur encadrement. Si un inspecteur a un rôle essentiel à jouer dans le système éducatif, c'est bien celui de donner envie aux enseignants, aux personnels d'éducation et d'orientation, aux chefs d'établissement de participer pleinement aux évolutions répondant aux besoins d'un pays et d'une jeunesse en quête d'avenir en accompagnant leurs efforts et leur recherche d'efficacité. Un éventuel rapprochement avec la fédération la plus représentative des personnels de l'éducation nationale ne serait donc pas une remise en cause de nos responsabilités, de notre forme de syndicalisme, et de notre indépendance de pensée et d'action, mais bien au contraire une affirmation de notre capacité à assumer nos responsabilités en tenant les deux bouts de la chaîne : le dialogue constructif que nous entendons mener avec le Ministre et l'administration centrale, et une réflexion ouverte et confiante avec l'ensemble des acteurs du système éducatif. C'est là toute notre ambition de cadres, syndiqués, responsables que porte le SIA dans l'intérêt de notre corps et de notre système éducatif.

Robert Prosperini

Ce numéro ne comporte pas de rubrique « retraite », la rédaction envisageant de publier au fil des prochains numéros de la revue des fiches pratiques qui permettront aux actuels comme aux futurs retraités de mieux s'orienter dans le labyrinthe de la réglementation actuelle pour mieux défendre ou préserver leurs droits. Pour l'heure, le SIA s'associe pleinement à l'exigence de la FGR de la tenue, à l'automne, de la conférence sur les retraites prévue par la loi Fillon pour examiner la revalorisation des pensions notamment les plus basses, les règles imposées pour leur ajustement annuel, et le montant du minimum de pension afin de créer un « bouclier retraité ».

CA du SIA du 2 juin 2007

Etaient présents :

Nicole AUBIN-MARCHAL, Olivier CALAIS, Jean-Pascal GANS, Luc LAUNAY, Didier MESTEJA-NOT, Michel PINÇON, Robert PROSPERINI, Anne RABANY, Marc RUBAUD, Jean-Pierre SOLLIER, Michèle VINEL.

1 - CONTACTS PRIS AUPRÈS DU CABINET ET DE LA DE

Le SIA a fait une demande d'audience auprès de notre nouveau ministre, Xavier DARCOS. Nous ne savons pas qui nous recevra : le Ministre, son nouveau directeur de cabinet Philippe COURT (ou le président lui-même comme il le fait pour les fédérations ou certains syndicats d'enseignants ?).

Le SIA a aussi fait une demande d'audience auprès de la directrice de l'encadrement, Mme MATRINGE. Cette dernière a répondu qu'elle ne pouvait pas nous recevoir dans l'immédiat car elle doit suppléer le départ de Claude LECOMTE du service de la DE et le départ de Jean DAVID de la direction de l'ESEN appelé à d'autres fonctions au sein du cabinet du Ministre.

Nous avons accepté sa proposition de rencontrer la directrice adjointe Michèle ROUSSET, dans le cadre d'une audience préparatoire à la CAPN du 22 juin (mutations et affectations) et au traitement des autres dossiers en cours (tableau d'avancement 2002, hors classe des IAIPR en poste dans le 1^{er} degré, voiture de fonction...).

Enjeu de la CAPN du 22 juin :

La première CAPN (du 16 avril 2007) relative au mouvement a donné satisfaction à certains stagiaires de 1^{ère} année sur des raisons familiales. Il serait irrecevable, que celle du 22 juin ne donne pas satisfaction à l'ensemble des stagiaires lorsque que le poste demandé est vacant. Il s'agit là, pour ces collègues, d'une question de principe et d'équité auquel nous serons vigilants et ce d'autant plus que les lauréats 2007 pouvant eux être nommés sur leur académie d'origine, ils pourraient prendre des postes au détriment de ces collègues (de la précédente promotion) qui n'ont pas bénéficié de cet assouplissement.

Mme CARME a rédigé le rapport de la CAPN du 16 avril, Nicole AUBIN-MARCHAL l'a reçu en tant que secrétaire adjointe de séance et doit l'étudier avant sa diffusion à tous les membres de la CAPN et son adoption le 22 juin.

Hors classe 2002 :

le tableau d'avancement a été cassé. Il n'y a aucun risque pour les collègues déjà inscrits, on ne peut que gagner des postes en plus. Les modalités permettant un rattrapage des collègues qui n'avaient pas été promus alors qu'ils auraient dû l'être au terme des critères retenus est à l'étude. Ce serait une mesure d'équité due à certains de nos anciens collègues partis à la retraite sans la Hors-Classe.

S'agissant d'une décision de justice à appliquer, aucune impossibilité administrative ne peut être opposée et les marges budgétaires le permettent à l'évidence. Le problème relève donc avant tout d'une volonté de l'administration Centrale qui pourrait trouver là l'occasion d'une mise à plat, pour un règlement définitif d'un problème récurrent, de façon élégante et équitable. Que ce soit pour le tableau 2002, ou pour le tableau 2007 en ce qui concerne les collègues en poste dans le 1^{er} degré exclus du tableau d'avancement, le coût est minime au regard du budget de l'EN. Nous insisteront autant que nous le pourrions pour obtenir cette mise à plat

1^{er} degré :

Les collègues ont fait un recours en tribunal administratif, c'est actuellement la seule voie qu'ils aient pour obtenir leur inscription qui constitue pour ceux partant en retraite en septembre 2007 leur seule chance d'accéder à la H.C. Mais sur ce dossier également une négociation avec le ministère pourrait être engagée et porter sur la constitution d'un tableau d'avancement complémentaire pour les trois ou quatre collègues concernés de façon urgente.

Un syndicat ne pouvant tenter une action en justice que si une décision fait grief à l'ensemble du corps, le recours en TA des collègues du premier degré ne peut relever que d'une démarche individuelle et personnelle. Pour autant, on ne peut pas ne pas s'intéresser à l'action de ces collègues car leur situation touche plus largement à l'éthique de la gestion de notre corps.

Le SIA continuera à défendre en CAPN tous les collègues qui auraient des avis favorables quelle que soit leur mode de recrutement et réaffirmera si besoin son opposition à l'interprétation des avis favorables.

Les détachements :

Le détachement a toujours été un mode d'accès par mobilité entre corps. Mais ce mode d'accès est devenu depuis quelques années, une façon de combler les manques du concours. Les collègues détachés le seront cette année – conformément à la réglementation - pour une durée de trois ans et seront intégrés à l'issue de cette période. Bien que le détachement pour trois ans soit une disposition réglementaire, il pose un problème qu'il ne faut pas négliger : la diminution des possibilités de postes au concours. C'est pourquoi le SIA a proposé à la DE, lorsqu'il a été sollicité sur le projet de note de service, de prendre la précaution de prononcer les détachements, pour une année, renouvelables deux fois. Le courrier adressé à la DE a été publié dans le numéro 4 de la revue.

Le SIA insistera sur la nécessité d'un accompagnement formation pour les détachés dès lors qu'il ne leur est plus fait obligation de présenter le concours. En fait, le statut ne prévoit pas de formation car dès son accès au corps, le collègue détaché en est membre à part entière, il participe d'ailleurs aux élections professionnelles (ce qui n'est pas le cas des stagiaires).

Voiture de fonction :

Selon l'étude faite par le SIA, qui est largement corroborée par des approches officielles, la voiture de fonction serait moins coûteuse pour l'Etat que nos remboursements actuels. Elle allègerait le travail des services administratifs, diminuerait le nombre de formulaires à remplir puis saisir... On peut d'ailleurs noter que dans certaines fonctions dans lesquelles les IA peuvent être détachés (exemple des collectivités territoriales), le véhicule de fonction est systématiquement attribué comme un outil normal de travail alors même que son utilisation n'est pas quotidienne. En fait, la seule raison qui bloque est symbolique car elle créerait une situation de grande visibilité pour les

Assouplissement de la carte scolaire à la rentrée 2007

Encourager la diversité sociale et géographique

L'objectif de cette évolution de la carte scolaire est de renverser la fatalité qui pèse sur les établissements scolaires les plus décriés, de manière à leur redonner leur attractivité. Ainsi, les établissements qui perdront des élèves ne perdront pas leurs moyens. Au contraire, ces moyens seront mobilisés pour conduire des projets personnalisés auprès des élèves en difficulté.

Une liberté nouvelle pour les familles

Xavier Darcos souhaite accorder une liberté nouvelle aux familles à la rentrée 2007 pour le choix de l'établissement dans lequel leur enfant sera scolarisé. Les demandes de dérogations pour l'inscription dans un établissement situé hors secteur seront examinées selon les critères prioritaires suivants, dans la limite des places disponibles :

- les élèves souffrant d'un handicap ;
- les élèves bénéficiaires d'une bourse au mérite ;
- les élèves boursiers sur critères sociaux ;
- les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ;
- les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.

Les parents doivent s'informer auprès des services de l'inspection académique de leur domicile. Les demandes de dérogation devront être déposées avant le 30 juin 2007. Les réponses devront être signifiées aux parents au plus tard le 20 juillet 2007.

Source : Lettre FLASH du 6 juin 2007
www.education.gouv.fr

IA IPR qui engendrerait de petites « jalousies mesquines ».

2 - COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DU SYNDICAT

Il semble que l'amélioration du bulletin soit appréciée par les collègues. Les chiffres donnés par le trésorier adjoint montrent pour cette année une augmentation du nombre de syndiqués. Le « livret d'accueil » a été reçu avec un grand intérêt par nos collègues lauréats. Chaque année les lauréats au concours reçoivent un « quatre pages » spécifique. Le livret d'accueil n'apporte donc qu'une amélioration à ce qui existait déjà et s'inscrit dans la ligne éditoriale de la revue. Il reste encore quelques imperfections qu'il faudra corriger par exemple, la liste des contacts académiques du SIA qu'il faut bien distinguer de celle des correspondants. Il faudra se donner les moyens d'actualiser chaque année ce nouvel outil particulièrement apprécié.

Malgré ces avancées, la question de la communication interne et externe en tant que vecteur de syndicalisation reste posée. Elle mobilise tous les membres de la CA, les débats sont vifs et animés. Différentes analyses sur la situation actuelle quant à l'image et au rayonnement du syndicat émergent. Si tous sont convaincus qu'il faut continuer à agir, avancer et travailler pour l'avenir, c'est dans la mise en œuvre que des nuances apparaissent. Des débats ressortent donc plusieurs pistes, qu'il s'agira d'exploiter lors de nos prochaines réunions de CA :

- diversifier l'image du SIA (travail collectif, porte parole...);
- partager l'expertise du secrétaire général (répartition et instruction des dossiers...);
- épauler et outiller les correspondants académiques (documents de communication, définition de leur rôle, memento...);
- faire évoluer le site (nouveau support technique pour plus de réactivité et une utilisation plus aisée, par tous, grands dossiers thématiques...).

3 - PRÉPARATION DE LA CAPN DU 22 JUIN

De nombreux collègues nous ont sollicités pour que leur situation soit étudiée lors de la fin du mouvement 2007. Certains cas ont déjà trouvés une solution grâce l'intervention du SIA. Une note récapitulative sera adressée à la DE en amont de la CAPN.

Le cas d'un collègue stagiaire 2^{ème} année dont la titularisation est menacée est évoqué. Le dossier comporte de nombreuses faiblesses et insuffisances qui justifient que le SIA défende fermement ce collègue.

3 - FSU

Le trésorier adjoint enverra un document à tous les syndiqués afin d'engager le débat sur un éventuel rapprochement. Toutes les réponses seront traitées et feront l'objet d'articles dans la rubrique « question en débat » de la revue. Un premier article est publié en page 8.

Michèle VINEL


Syndicat des Inspecteurs d'Académie

 3, rue de Metz
75010 Paris

 Tél : 01 42 46 05 09
Fax 01 42 46 63 30

 Adresse électronique : syndicatIA@free.fr

Paris, le 19 juin 2007

Robert PROSPERINI Secrétaire général

à Monsieur le Ministre de l'Education nationale

A l'attention personnelle de Monsieur Xavier DARCOS

Monsieur le Ministre,

En cette période de large consultation des organisations syndicales représentatives, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir recevoir en audience une délégation du SIA.

Considérant en effet que les Inspecteurs d'Académie occupent dans la variété de leurs missions une place importante dans le système éducatif français, nous pensons qu'il est de notre devoir de vous faire part de nos analyses sur les réformes en cours et de notre ambition pour le corps (carrière, missions, moyens).

C'est donc dans un esprit de dialogue constructif s'appuyant sur des propositions très précises qui vont dans le sens d'un allègement des charges de l'Etat et d'une amélioration de l'efficacité de nos fonctions que nous sollicitons une audience pour tracer des perspectives ouvertes sur l'avenir.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Robert PROSPERINI

La CAPN du 22 juin avait quatre points à l'ordre du jour : la fin du mouvement des titulaires et des stagiaires, l'affectation des lauréats du concours 2007, la liste d'aptitude d'accès au corps des IA et la titularisation des lauréats du concours 2005.

La directrice a souhaité laisser ouverte la discussion concernant la fin du mouvement, notamment pour les collègues stagiaires 1^{ère} année.

FIN DU MOUVEMENT

Les critères prioritaires de mutation sont : l'ancienneté dans le corps et les situations familiales difficiles.

Dans un souci d'équité, le SIA a renouvelé son souhait que les stagiaires, y compris ceux de 1^{ère} année, obtiennent une mutation. Les lauréats du concours ayant désormais l'opportunité d'être affectés dans leur académie d'origine, les stagiaires, s'ils ne pouvaient pas eux aussi, dès cette année, rejoindre leur académie d'origine, perdraient un espoir de mutation pour plusieurs années. La directrice reconnaît le bien fondé de notre demande. La plupart des stagiaires 1^{ère} année dont la mutation était en attente obtiennent donc satisfaction, à l'exception cependant d'une discipline (l'espagnol) qui fait l'objet d'un verrouillage excessif de l'Inspection générale. Nous obtenons cependant que les postes sollicités par les deux collègues stagiaires et non attribués ne soient pourvus ni par des lauréats, ni par des détachés trois ans. Ainsi ces collègues peuvent espérer obtenir l'an prochain la mutation qu'ils souhaitent.

Des demandes tardives (entre les deux phases du mouvement) n'ont été acceptées que pour des cas très particuliers : nouvelle appel à candidature (ex : postes en Guyane), situation exceptionnelle ayant engendré un retard d'envoi, intérêt du service (ex : poste sur la Réunion).

Un collègue demandait l'annulation de la mutation décidée lors du premier mouvement. Il n'a pas obtenu satisfaction du fait de la spécificité de sa situation, son ancien poste étant un emploi. Plus généralement, la situation des directeurs de CRDP en fin de mandat fera l'objet, à la demande du SIA, d'un traitement spécifique.

Quelques cas « STI, EVS, SVT » ne sont pas réglés car ils dépendent du mouvement à faire des IA-DSDEN et des IAA ou de détachements en cours non encore actés (STI et SVT). La nomination tardive des IA-DSDEN et IAA reste donc un problème pour lequel il serait souhaitable de rechercher des solutions.

AFFECTATION DES LAURÉATS

Le SIA avait instruit le dossier à partir des demandes précises que les collègues lui avaient transmises. Ceci a permis dans la plupart des cas des affectations conformes aux vœux des collègues, ainsi certains d'entre eux restent dans leur académie d'ori-

gine.

L'affectation des lauréats n'a pu être réglée dans quatre disciplines : en EVS, SVT et STI, pour les raisons exposées précédemment et en sciences physiques du fait du renouvellement de stage d'un collègue auquel est proposé un changement d'académie.

LA LISTE D'APTITUDE

95 IEN étaient candidats, seuls dix postes étaient à pourvoir. Le SIA demande que le nombre de postes ouverts à la liste d'aptitude soit augmenté, comme le permet la réglementation. Cette liste d'aptitude, sur laquelle ne sont retenus que des candidats bénéficiant de deux avis « très favorable » et classés en première position dans leur académie ou dans leur service, n'alimente que la spécialité AVS à deux exceptions près (STI et Eco Gestion) et régularise la plupart du temps des situations existantes (conseiller du recteur ou affectation à l'administration centrale du MEN). Elle ne répond donc pas aux exigences d'une véritable promotion interne fondée certes sur la compétence des collègues mais également sur leurs titres universitaires.

LES TITULARISATIONS

Tous les lauréats du concours 2005 sont proposés à la titularisation à une exception. Celle-ci a fait l'objet d'un long débat car elle paraît davantage fondée sur des éléments d'ordre relationnel, notamment entre l'Inspection générale et l'intéressé, que sur des critères de compétences professionnelles. En effet, le stagiaire concerné a fait l'objet d'excellents rapports d'évaluation du directeur de l'ESEN, de son tuteur et de son correspondant territorial (par ailleurs doyen du collège de son académie). Seule l'Inspection générale de sa discipline a émis un avis défavorable. Le Recteur de l'académie, nouvellement nommé et reconnaissant donc ne pas connaître le collègue, s'est contenté de reprendre l'avis de l'Inspection générale. Cette situation singulière où deux avis portés l'ont été sans entretien préalable et sans s'appuyer sur le rapport d'activité de la personne est particulièrement troublante et entraîne une protestation extrêmement vive du SIA et des autres représentants des IA.

Les conditions de déroulement de la CAPN ont été comme à l'accoutumée très agréables mais le temps de préparation laissé aux représentants des personnels n'a pas été suffisant. En effet, les élus n'ont eu connaissance de la maquette du mouvement que la veille de la réunion, en soirée.

Robert Prosperini

NB : Nicole Aubin-Marchal, membre de la CAPN, a été contrainte de quitter la séance avant sa fin du fait de ses obligations comme membre du jury du CAPEPS externe qui a lieu à Vichy.

2ème phase du mouvement

Titulaires

Nom Prénom	Discipline ou spécialité	Avant	Après la CAPN
BODA Bernard	EPS	PARIS	en attente CLERMONT-FERRAND
CHARPENTIER Pierre	EVS	ROUEN	LYON
DEMOUGEOT Patrick	SVT	POLYNESIE FRANCAISE	VERSAILLES
ERTAUD Michel	EVS	DETACHEMENT BRETAGNE	CAEN
GIRAUD Annie	STI ARTS APPLIQUES	NANTES	BORDEAUX
GRANDPIERRE Véronique	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	MEN CENTRALE	VERSAILLES
MANNEVILLE François	SCIENCES PHYSIQUES	STRASBOURG	ANDORRE
PEREZ Marie-Hélène	SVT	NICE	en attente BORDEAUX
PETITJEAN Anne-Monique	EVS	CRDP GRENOBLE	MONTPELLIER
TRANTOUL Michel	ECO-GESTION	BORDEAUX	LA REUNION
VEYER Catherine	SES	MONTPELLIER	TOULOUSE
VIOLLIN Samuel	STI INDUSTRIEL	AMIENS	en attente CRETEIL

Stagiaires 2^{ème} année

Nom Prénom	Discipline ou spécialité	Avant	Après la CAPN
BOYER-ROCHE Marie-Claude	EVS	BORDEAUX	LA REUNION
FALLER Isabelle	STI BIOLOGIE BIOCHIMIE	NANCY METZ	STRASBOURG
MOUSSET Jean-Michel	EPS	NANCY METZ	ORLEANS-TOURS
TREHET BRUNO	EPS	ORLEANS-TOURS	en attente PARIS

Stagiaires 1^{ère} année

Nom Prénom	Discipline ou spécialité	Avant	Après la CAPN
BEDECARRAX Catherine	EPS	AMIENS	TOULOUSE
FAU Joël	EVS	CAEN	en attente BORDEAUX
GAILLARD Patrice	STI SECTEUR INDUSTRIEL	AIX MARSEILLE	LYON
LE MERCIER Laurent	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	NANTES	ROUEN
NEVADO Alain	MATHEMATIQUES	LYON	NANTES
NOGUES Maryse	MATHEMATIQUES	CRETEIL	AIX MARSEILLE

Accès au corps des IA par liste d'aptitude

Nom Prénom	Spécialité d'origine	Académie d'origine ou administration d'accueil	Fonctions exercées	Spécialité d'inscription
1 - DELECAMBRE Daniel	1er DEGRE	GUYANE	IEN adjoint	AVS
2 - HAUCHECORNE Sylvie	IO	ORLEANS TOURS	CSAIO	AVS
3 - RODES François	1er DEGRE	STRASBOURG	Directeur du CRDP d'Alsace	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
4 - PORCHER Bernard	ET STI	ADMINISTRATION CENTRALE	Adjoint au chef de bureau	AVS
5 - GERARD Francis	ET	BESANÇON	STI	STI
6 - CAILLAUT Jacques	1er DEGRE	BORDEAUX	IEN A	AVS
7 - REMBAULT Danielle	1er DEGRE	ADMINISTRATION CENTRALE ESEN	Responsable de formation des IEN 1er degré	AVS
8 - PETIT Christian	IO	NICE	DAFPIC	AVS
9 - HALTER René-Pierre	IO	LILLE	CSAIO	AVS
10 - COLLET Marie-Paule	ET ECO-GESTION	MONTPELLIER	IEN ECO-GESTION	ECO-GESTION
BLAKELY Michèle (Liste supplémentaire)	1er DEGRE	MARTINIQUE	IEN A	AVS

Affectations des lauréats

ANGLAIS

- GIOVANNONI Laurence
- VERGNAUD martine
- VALLET Catherine
- GARCIA Christine
- COULLOMB Renaud
- GUEDETLOISEAU Catherine
- ABOLIVIER Jean-Michel
- LACOR Valérie
- JAILLET Michelle
- BATSCH Catherine
- EICHELBRENNER Joëlle
- ANDREANI Michèle
- AUBOIS Elisabeth
- CHAMPENDAL Christian
- REYBURN Jérémy
- MAILLOT Eric

AIX-MARSEILLE → AIX-MARSEILLE
 PARIS → LILLE
 VERSAILLES → MONTPELLIER
 TOULOUSE → TOULOUSE
 PARIS → ORLEANS-TOURS
 ORLEANS-TOURS → Démission
 NICE → NICE
 REIMS → NANCY-METZ
 LYON → LYON
 MONTPELLIER → RENNES
 POITIERS → POITIERS
 MARTINIQUE → MARTINIQUE
 DIJON → DIJON
 NICE → GRENOBLE
 CAEN → CAEN
 RENNES → NANTES

ALEMAND

- LEVICKY Agnès
- ISAAC Nadja
- ERIN Jonas

DIJON → DIJON
 GUADELOUPE → ORLEANS-TOURS
 LILLE → BESANÇON

ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRE

- VERGES Pierre-Jean
- KERRERO Christophe
- BATAILLER Jean-Pierre
- COMBE Dominique
- GANTE Frédéric
- CROUZIER Marie-Françoise
- MICHELIN Joël
- CHARPENTIER Soizic
- MILLANGUE Olivier
- MILVILLE Jean-Marc

NANCY-METZ → En attente
 VERSAILLES → En attente
 LYON → En attente
 AIX-MARSEILLE → En attente
 CRETEIL → En attente
 GUYANE → En attente
 POITIERS → En attente
 PARIS → En attente
 BORDEAUX → En attente
 NANTES → En attente

ARTS PLASTIQUES

- GUERIN Eric
- DURAND Bruno
- PAYSANT Jean-Jacques

REIMS → REIMS
 DIJON → BESANÇON
 POITIERS → CAEN

CHINOIS

- YIN LEFEBVRE Wenying

VERSAILLES → PARIS

ECONOMIE GESTION

- BONAZZI Béatrice
- SOULE Isabelle
- FROISSART Catherine
- CHIFFE Catherine
- FURLAN Elisabeth

TOULOUSE → BORDEAUX
 CRETEIL → ROUEN
 AIX-MARSEILLE → CLERMONT-FERRAND
 CLERMONT-FERRAND → NANCY-METZ
 NANCY-METZ → En attente LILLE

EDUCATION MUSICALE

- RAUCH Yves
- TESSADRI Ghislaine

NANCY-METZ → NANCY-METZ
 TOULOUSE → TOULOUSE

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- CALTOT Odile
- MERY Bruno
- RENAULT Dominique
- LECUVRE Guillaume
- CORRIC Corine
- CHEVAL Florence
- DUPONT Thierry
- DUGAL Joël

ROUEN → ROUEN
 CRETEIL → AMIENS (en attente ORLEANS-TOURS)
 NLL-CALEDONIE →

NANCY-METZ → NANCY-METZ
 VERSAILLES → AMIENS
 BESANÇON → STRASBOURG
 REIMS → REIMS
 MONTPELLIER → NANCY-METZ

ESPAGNOL

- BELLISSANT Isabelle
- MANNECHEZ Yves
- LOISEAU Nadine

LYON → LYON
 REUNION → REUNION
 LYON → RENNES

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

- MEJEAN Isabelle
- LECURIEUX Christine
- PICAUD Franck
- MARCHITTO Fernand
- VAUTIER Stéphane

NICE → POITIERS
 CRETEIL → ORLEANS-TOURS
 NANTES → NANTES
 GUYANE → GUYANE
 ORLEANS-TOURS → REUNION

ITALIEN

- PAGLIARI Odile

AMIENS → VERSAILLES

LETTRES

- GUILLAUME Daniel
- CHIFFRE Pierre-Alain
- HEURTEFEU Christine
- ZAERCHERKECK Véronique
- FIZE Patricia

CRETEIL → AMIENS
 DIJON → NANCY-METZ
 NLL-CALEDONIE → RENNES
 NANCY-METZ → NANCY-METZ
 CAEN → AMIENS

PHILOSOPHIE

- MARTIN Yann
- LA MARNE Paula

STRASBOURG → BORDEAUX
 AMIENS → ROUEN

PORTUGAIS

- DE LIMA Manuel

GUYANE → GUYANE

MATHÉMATIQUES

- OBERT Marie
- ROBERT Guy
- GAUDEUL Alain
- LEGRY Ludovic
- EGRET Marie-Agnès
- BODY Bernard
- FAURE Christian
- STRAUB Odile
- BARACHET Françoise
- CAPY François-Bernard
- PAGOTTO Eric
- TRUCHAN Alain
- LE FERRAND Hervé

LILLE → LILLE
 RENNES → RENNES
 LILLE → NANTES
 AMIENS → AMIENS
 STRASBOURG → CRETEIL
 GRENOBLE → Démission
 MONTPELLIER → LYON
 DIJON → LYON
 CLERMONT-FERRAND → CLERMONT-FERRAND
 LILLE → ROUEN
 NANCY-METZ → CAEN
 LYON → POITIERS
 DIJON → CRETEIL

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

- VIAL Myriam
- COMTE Laurence
- BORLOZ Patrick
- GUILLAUME Gabrielle

GRENOBLE → En attente
 REUNION → En attente
 AMIENS → En attente
 GUADELOUPE → En attente

SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

- MILON Eric
- BARRET Michel
- SEUILLOT Eric
- TAILLARD Philippe
- PERROUX Jean-Claude
- PICARD Alain
- CHATEIGNER Guy
- MOREL Noël
- CHARLIGNY Francis
- RIVALS Jean-Pierre

NANTES → En attente
 CRETEIL → En attente
 NANCY-METZ → En attente
 PARIS → En attente
 GRENOBLE → En attente
 NANTES → En attente
 GRENOBLE → En attente
 LYON → En attente
 REIMS → En attente
 MONTPELLIER → En attente

STI - SECTEUR BIOLOGIE - BIOCHIMIE

- PRAT Michel

LILLE → POITIERS

STI - SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- CAROTTI Sabine

PARIS → CRETEIL

STI - SECTEUR ARTS

- RAULT Jean

PARIS → Démission

SCIENCES PHYSIQUES

- TROSSAT Marie-Alice
- SIMON Christiane
- DULAURANS Thierry
- TOMI Marie-Hélène
- PETERSCHMITT Luc
- RUFFENACH Mathieu
- LAFON Gérard
- GARNIER Jean-Olivier
- LE MOROUX Gilles

NANCY-METZ → En attente
 VERSAILLES → En attente
 BORDEAUX → En attente
 RENNES → En attente
 VERSAILLES → En attente
 MONTPELLIER → En attente
 TOULOUSE → En attente
 CAEN → En attente
 NANTES → En attente

A vos plumes ou claviers !

Tous les syndiqués ont reçu un appel à contribution à la réflexion sur le rapprochement du SIA avec la FSU. Le débat s'est ainsi engagé sur la toile. Nous vous en livrons les premières remontées.

La CA nationale a voulu un débat approfondi, ouvert qui permette à chacun d'exprimer son opinion et de voir les arguments échangés dans un véritable dialogue qui permettra le moment venu d'en tirer la conclusion.

Un certain nombre de collègues s'est déjà exprimé, et de cette expression on peut tirer par exemple l'avis équilibré d'un collègue qui a vécu la création de notre organisation en 1993 hors des deux fédérations : l'une la FEN qui venait de se déchirer, l'autre la FSU qui venait de se créer. Il pose la question de savoir quel intérêt aurait-on aujourd'hui à revenir sur notre position d'indépendance alors que nous avons des liens privilégiés avec la FSU qui se sont renforcés au fil des années. Il se demande si notre impact auprès de notre administration centrale qui s'appuie sur notre indépendance d'esprit ne serait pas diminuée si le SIA était affilié à la FSU.

Un autre trouve des avantages incontestables à notre affiliation car il pense que l'adhésion à une fédération qui a des positions convergentes avec celles que nous défendons sur le service public d'éducation, ne pourrait que conforter notre position et que les liens plus organiques que nous entretiendrions avec les grandes organisations syndicales enseignantes ne pourraient que renforcer le rôle des IA et le pilotage pédagogique que nous assumons. Il n'oppose pas à cela notre fonction de cadre supérieur du système éducatif qui nous place dans une position de responsabilité exigeant de nous un devoir de réserve que les autres corps professionnels que nous sommes chargés de gérer sont sûrement à même de comprendre.

Et enfin un autre collègue qui approuve cette adhésion, la réfère cependant à la nécessité d'une complète autonomie dans notre prise de décision.

D'autres sont plus réservés voire opposés, car ils craignent de nous voir rejoindre une fédération qui défend des positions souvent « corporatistes et à courte vue ». Ils craignent que la FSU ne soit pas une organisation de progrès capable de se rallier aux nécessaires évolutions du système éducatif. Et ils pensent que la réflexion du SIA nous conduit à être plus proche d'autres fédérations (SGEN, UNSA...) qui aurait une réflexion plus objective à l'égard des nécessaires évolutions.

Un autre encore, ancien élu de la FSU, se plaint également d'un certain archaïsme des positions syndicales à l'intérieur de cette fédération et d'une certaine démagogie à l'égard de certaines dérives des enseignants. Il craint de ne pouvoir être à l'aise dans les fonctions de représentant de l'administration dans les CAPA.

Un autre enfin, craint d'avoir des difficultés à intégrer dans sa pratique professionnelle des positions syndi-

cales qui s'opposeraient à sa position institutionnelle.

Le temps n'est pas venu de trancher, mais de voir parmi toutes ces expressions s'il en est qui sont vraiment inconciliables ou si elles ne le sont que dans le domaine des représentations que les collègues se font de leur fonction et d'un engagement syndical qui pourrait retentir sur leur manière de service. Ce que nous disons au niveau du bureau national, pour rassurer les uns et les autres, c'est que jamais le SIA ne laissera empiéter sur une fraction, si faible soit elle, de son indépendance : indépendance de réflexion, d'organisation et de décision. D'ailleurs à cet égard, l'expérience des presque quinze années de cohabitation avec les autres syndicats de la FSU a montré qu'aucune exigence ne s'est faite jour et que nos positions qui ne sont pas toujours celles de la FSU, sont respectées et même écoutées avec attention. D'une certaine façon le rapprochement pourrait conduire non pas à une modification des positions du SIA, qui sont toujours établies sur des bases solides d'une information complète que nous détenons du fait de nos fonctions, mais peut-être contribuerait-il à changer l'image quelque peu caricaturale de la fédération que certains se plaisent à lui donner. En contribuant à infléchir, parmi les positions qu'elle prend, celles qui pourraient donner prise à la critique, nous aiderions à accroître conjointement l'audience et la représentativité des uns et des autres. Il n'est pas non plus question de demander à nos adhérents de changer leur attitude au sein des CAPA, dans lesquelles ils représentent l'administration et ont un devoir de gestion réglementaire à assumer. Mais peut-être que l'appartenance du SIA à la FSU conduirait les représentants syndicaux des enseignants notamment à bannir certains effets de caricatures qui en définitive ne sont pas très utiles pour l'efficacité de leur action.

Le rapprochement auquel nous pensons n'est en aucun cas un alignement. Pour se faire, il devra tout au contraire être une manière moderne d'organiser un dialogue constructif dénué de tout positionnement hiérarchique sur la façon dont on doit sur le terrain mettre en pratique les valeurs communes d'une école publique, d'un service public d'éducation offrant à chaque élève les possibilités de sa réussite scolaire en vue de son intégration sociale et professionnelle.

Bref, le débat ne fait que commencer et il doit se poursuivre, sur une question qui loin de nous opposer doit nous réunir davantage encore, car il faut que quelle que soit la décision prise, elle le soit dans la clarté et le consensus pour qu'au bout du compte le corps des IA et l'école publique aient à y gagner. Mes chers collègues, à vos plumes ou à vos claviers.

Robert Prosperini

Merci d'envoyer vos contributions à :
SyndicatIA@free.fr

QUELS FORMATEURS POUR UNE BONNE FORMATION DES MAÎTRES ?

Notre collègue Jean S. HAREMZA, ancien directeur d'école normale a souhaité s'exprimer dans les colonnes de la revue du SIA sur la réforme des IUFM. Il adresse une lettre ouverte à notre Ministre et celui-ci lui a répondu (cf. page suivante).

En 1990, alors que je prenais ma retraite, une loi mal venue supprimait notre Ecole Normale et lui substituait, dans les mêmes murs, un établissement dépendant de l'IUFM d'Orléans-Tours. On me rappelle, et pas seulement en Loir-et-Cher, que j'avais été le dernier Directeur d'une maison qui, pendant 156 années, avait formé les institutrices et les instituteurs du département (mais aussi un Haut Commissaire du C.E.A. et quelques Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs départementaux, Directeurs d'E.N. ou professeurs de Faculté). Elle avait donc très solidement rempli sa mission.

Voici que les IUFM disparaissent à leur tour ...

C'est à cette occasion que j'adresse une lettre ouverte à Xavier DARCOS.

QUELLE EST MA MOTIVATION ?

On me connaît pour mon expertise dans le champ de la formation des maîtres (plus de quarante années de pratique et, en outre, ma longue activité nationale dans les syndicats concernés par la question primordiale de l'éducation de base).

Pour être précis, après mes années d'Ecole Normale Supérieure, vingt ans comme professeur, puis vingt ans comme chef d'établissement. Donc, depuis 1958, rencontres avec tous les Ministres de l'Education Nationale, ou encore correspondance sur tel point technique après ma cessation d'activité.

POUR BIEN FORMER LES MAÎTRES, REMARQUES ET PROPOSITIONS

Monsieur le Ministre,

Ce 31 mai, pour justifier l'existence de deux Ministères, vous avez dit qu'il y avait un monde entre celui des Universités et la pratique quotidienne dans une école maternelle. Comme vous avez raison ! Alors que votre prédécesseur décrétait hier la suppression des IUFM (leur échec assez général n'était plus un secret, en tout cas pas dans le monde des acteurs de l'Education), je me permettrai une seule suggestion. S'il vous plaît, ne donnez pas suite à l'idée de M. de ROBIEN, qui aurait souhaité que la formation des maîtres soit tout entière sous la tutelle de l'Université et de ses professeurs. Même s'il envisageait, évidemment, des relais sur le terrain.

En opposition, je me plais à citer l'exemple de Blois, mon dernier poste dans une Ecole Normale de taille moyenne, où il se faisait un excellent travail. Car elle avait un corps de professeurs motivés, remarquablement stable, ayant une vision citoyenne de notre mission.

Ajouté à cela que la panoplie de leurs diplômes

n'avait rien à envier à celle des collègues universitaires avec qui nous collaborions (anciens élèves d'ENS pour plus de la moitié, idem pour l'agrégation, voire un doctorat). On travaillait à plein temps, élargissant parfois le programme national (musique, arts plastiques, EPS, qui avaient été traités chichement au lycée et pendant la conquête de la licence, antérieurement à un concours d'entrée sélectif). Cette équipe « professionnalisée » était facteur de réussite.

Or, à la rentrée qui s'annonce, ne resteront plus que deux professeurs agrégés, en poste depuis plus de vingt ans. Comment l'Université pourrait-elle leur être substituée ?

Combien d'enseignants universitaires seront tentés de quitter leur chaire, pour se mêler, par exemple, à la conduite si délicate d'une classe de maternelle ?

C'est en ce début de siècle que les dégâts probables deviennent inquiétants : c'est aujourd'hui que disparaissent les derniers formateurs qui étaient les acteurs de la réussite de nos Ecoles normales départementales. Entre le professeur formateur et le maître devant ses élèves, il y avait toujours un réseau de conseillers pédagogiques généralistes ou spécialisés, de maîtres et de maîtresses d'application répartis sur le territoire, de la Z.E.P. au village. En supprimant les EN, on avait eu la sagesse de maintenir ce maillage. C'est cela qui a permis aux IUFM de sauver la face pendant un temps.

Personne, et surtout pas moi, ne niera l'apport précieux des universitaires lorsque, par une sage revendication syndicale, nous avons « décroché » leur participation. Les bénéficiaires ont mieux dominé leur métier lorsqu'il y a eu contact entre EN et Faculté, entre praticiens et acteurs de la « science qui se fait ».

L'équilibre entre nos deux institutions était progressivement devenu très harmonieux. Les recherches des uns aidaient et, souvent, éclairaient la pratique. Par un heureux mariage.

OÙ ALLONS-NOUS ?

Le nouveau Premier Ministre m'avait naguère répondu que les indispensables mesures d'encadrement seraient prises.

Plus qu'un procès discourtois, mon appel à votre vigilance veut être un témoignage de ma profonde inquiétude citoyenne.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, que restaurer une instance départementale de formation ne serait certes pas un retour en arrière, mais une décision réaliste qui rétablirait les bases de notre école républicaine ?

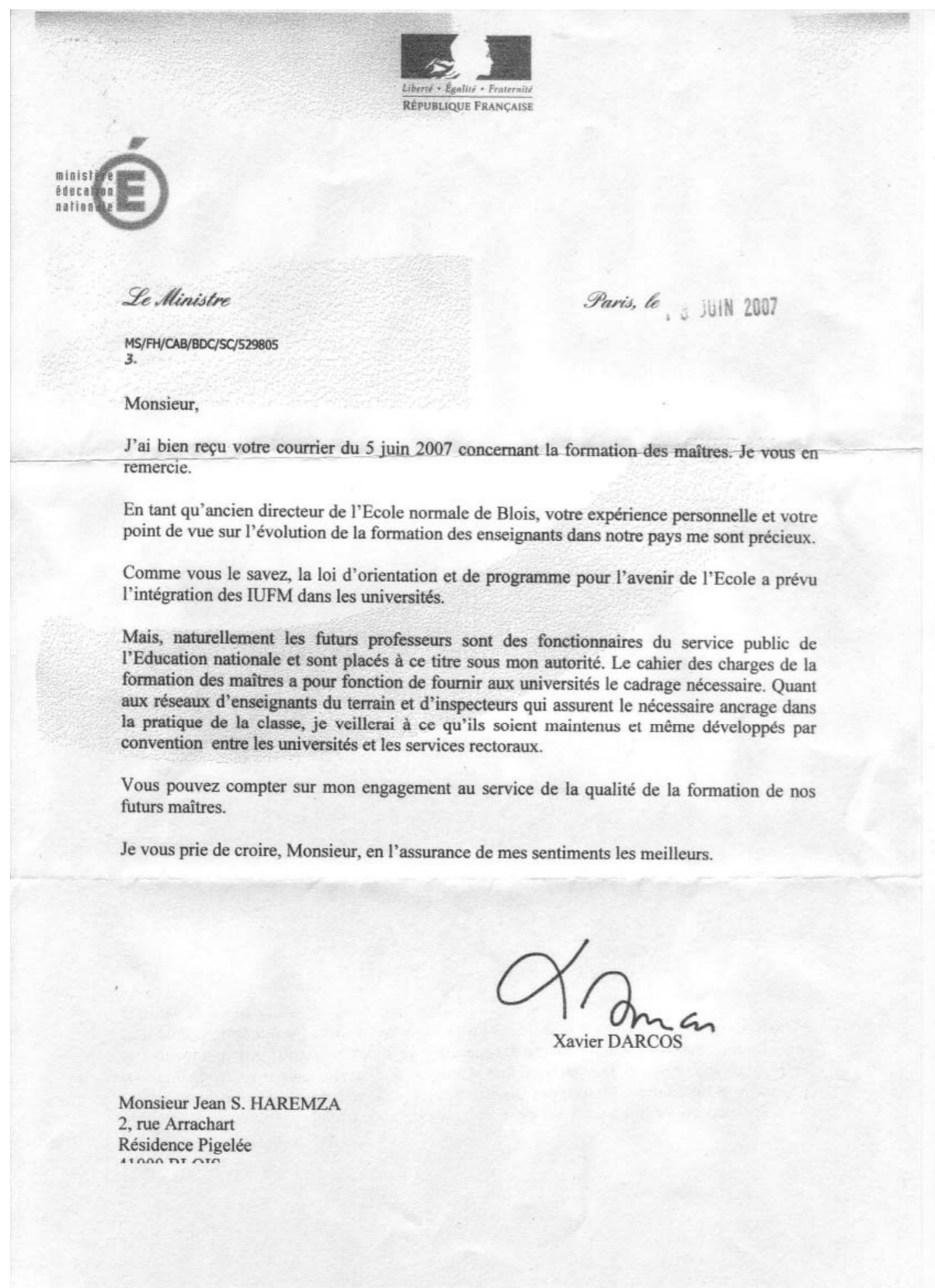
Je vous assure, Monsieur le Ministre, de mon profond respect et de mon dévouement. »

Blois, le 05 le juin 2007

Jean S. HAREMZA

Chevalier de la Légion d'honneur

Commandeur des Palmes académiques



**Le Ministre
envisage de réunir
tous les IA à Paris
le jeudi 18 octobre 2007**

L'orientation à l'adolescence quelles problématiques ?

Le 11 avril à Niort, les chefs d'établissement du bassin sud des Deux-Sèvres ont organisé une conférence sur le thème de l'orientation. L'intervenante, Nicole Baudouin a accepté de mettre à disposition de tous le texte de sa conférence.

Actuellement l'orientation a le vent en poupe ; elle fait la une des médias. Tout le monde en parle, tout le monde en fait. Il y a de plus en plus de salons organisés par des officines privées qui sont consacrés à l'orientation, à la formation, à l'insertion ; ce phénomène me semble révélateur d'une nouvelle donne concernant l'orientation, au moment où la profession de COP semble contrainte de changer sinon de disparaître, au moment où l'on voit apparaître des coachs de l'orientation, coachs qui feraient beaucoup mieux que les professionnels que sont les COP. Ce nouveau contexte m'a incitée à tenter de clarifier ce qu'il en est des enjeux de l'orientation, notamment lorsqu'elle concerne les adolescents dont nous avons la charge.

Après un bref retour sur l'histoire de l'orientation visant par là à bien signifier qu'on ne saurait parler d'orientation sans la situer dans un contexte socio-économique, je m'attacherai à pointer l'ambiguïté que recouvre ce terme selon le point de vue que l'on adopte. Je me centrerai ensuite sur ce qui me semble le moins visible concernant l'orientation, à savoir les processus psychologiques qui sont à l'œuvre pour les adolescents qui sont les premiers intéressés à cette question. Il me faudra enfin dire quelques mots sur la façon dont on peut accompagner les adolescents en les aidant à faire la part de leur subjectivité et du contexte dans lequel ils ont à évoluer tout en assurant ce qu'il est convenu d'appeler la gestion des flux.

QU'EST-CE QUE L'ORIENTATION POUR LE POLITIQUE, POUR LES MÉDIAS ?

Le plus souvent elle est réduite à une question d'adéquation entre la formation et l'emploi. Même si on ne peut nier que l'orientation, et ce, depuis son origine, a pour mission de viser à l'insertion professionnelle, on peut s'interroger sur la façon de remplir cet objectif. L'orientation en effet est née alors que se développait la société industrielle et que le besoin de main-d'œuvre qualifiée devenant criant, l'engagement dans un métier ne pouvait plus seulement répondre à une vocation ou reposer sur la tradition qui voulait que tel fils fasse le métier de son père. Pourtant, il s'agissait encore, comme dans les sociétés traditionnelles, de veiller à une répartition des tâches qui réponde aux besoins de la cité et assure son harmonie en même temps que son développement. Les premiers « orienteurs », puisque tel était leur nom, eurent alors pour

mission, compte tenu de ce nouveau contexte économique, de contribuer au « placement » (terme utilisé alors dans les circulaires), des apprentis dans l'emploi correspondant le mieux à leurs aptitudes. H. Piéron qui, en 1928, créait le premier centre de formation des « orienteurs », définissait ainsi l'orientation professionnelle : « tâche sociale destinée à guider les individus dans le choix de leur profession, de telle manière qu'ils soient capables de l'exercer et qu'ils se trouvent satisfaits en assurant aussi, par la répartition de ces choix, la satisfaction des besoins professionnels de la collectivité ». Une double mission revenait donc à l'orientation, celle de satisfaire aux besoins de la société en procédant à la répartition des individus, celle d'accompagner des personnes dans leurs choix de métier ou de formation. Piéron est mort en 1964 et depuis les choses n'ont pas vraiment changé. La première de ces missions est définie par des procédures d'orientation, la seconde se réfère aux pratiques visant à aider les adolescents, collégiens, lycéens ou adultes dans leurs choix de métier ou de formation, s'intéressant davantage alors aux processus en jeu. Notons dès maintenant le double enjeu de l'orientation - enjeu psychique puisqu'elle doit satisfaire les individus dans l'exercice de leur métier, enjeu social, puisque la répartition des choix de métiers doit assurer la satisfaction des besoins professionnels de la société. C'est dire que les questions d'orientation relèvent tout autant de déterminants psychiques que sociaux, les uns et les autres s'entrecroisant et interagissant. Or, les enjeux psychiques, c'est-à-dire ce qu'il en est de l'orientation pour les adolescents dans leur subjectivité, est souvent occulté au profit de ce que J. Guichard appelle l'orientation-répartition et qu'il oppose à l'orientation-accompagnement (dans la revue *Éducatives* N° 11, 1997, 14-18). L'orientation-répartition relève des procédures d'orientation ; elle permet d'assurer au mieux la correspondance entre les individus et les formations et débouche sur l'affectation dans tel ou tel établissement, affectation qui parfois ne correspond pas à l'orientation qui avait été choisie. Elle contribue au final à la gestion des flux. Est-ce cette face là de l'orientation qui, dans le public a si mauvaise presse ? On entend souvent les adolescents dire qu'ils ont été mal orientés, que si tant de jeunes sont au chômage c'est parce qu'ils ont été mal orientés, de même si tant de lycéens sont en échec. Ainsi l'orientation serait-elle la source de nombre de dysfonctionnements du système scolaire, des problèmes d'insertion. On voudrait que l'orientation régule des flux d'élèves, qu'elle procède à leur placement comme c'était le cas dans les années 20, à la différence près qu'alors il y avait un emploi pour tout le monde alors qu'actuellement ce n'est plus le cas, qu'il faut faire sa place parce qu'il y a de la concurrence. Que l'orientation se fasse en fonction des places disponibles va de soi, même si on peut s'interroger sur le nombre de places en formation ou

sur le terrain de l'emploi, question politique qui n'est pas de notre ressort ici. Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pas réduire l'orientation à du placement et qu'on ne peut faire abstraction de ce qui se joue pour un jeune en passe de s'orienter ou, comme ils le disent, d'être orientés. Procédures et processus d'orientation sont indissociables ; dès lors il va s'agir de s'interroger sur ce que chacun peut faire de ce qui lui est donné. Comment faire de ce qu'on est et de ce qu'on a quand on est adolescent pour devenir un adulte inscrit dans une réalité sociale et professionnelle ?

Que dire alors des processus d'orientation en lien avec « le processus adolescent » comme l'appelle Ph. Gutton ? Le premier ne redouble-t-il pas le second ? Malgré le trouble, voire les angoisses que connaissent les adolescents au moment de l'orientation et dont parents aussi bien qu'éducateurs sont témoins, il n'est pas habituel de les convoquer en même temps. S'orienter n'a-t-il donc rien à voir avec ce que l'on est comme sujet, mais relève d'une procédure d'ordre technique ? Très souvent en effet l'orientation est perçue comme relevant d'un processus rationnel : il suffirait de prendre en compte les capacités des élèves, leurs résultats scolaires, leurs intérêts pour déterminer leur orientation. Or l'expérience prouve qu'il n'en est rien et que d'autres enjeux empêchent que ce soit aussi simple. Nombre d'adolescents demandent pour quoi ils sont faits et attendent d'un oracle, (tests, logiciels, Conseiller d'orientation psychologue ...), une réponse qui les rassurerait. Or se prête-t-on à ce jeu, que la réponse, aussi pertinente semble-t-elle d'un point de vue objectif, a peu de chance d'être satisfaisante pour l'intéressé si elle n'entre pas dans son monde, si elle ne fait pas sens pour lui. Il ne suffit pas en effet de dire à un adolescent quels aptitudes et intérêts ont révélé les tests qu'il a passés pour qu'il choisisse plus facilement, ou pour qu'il renonce à ce qu'il envisageait. Une telle approche lui reste, sinon étrangère, pour le moins extérieure. Car, il est des enjeux psychiques à l'œuvre dans tout choix, fut-il un choix d'orientation professionnel ou scolaire, enjeux qui échappent à une saisie rationnelle, enjeux identitaires pour ce qui concerne l'orientation des adolescents comme nous allons le voir.

Si on se réfère à un dictionnaire courant de la langue française, la première définition qu'on trouve au verbe orienter c'est s'élancer hors de ..., puis naître. S'orienter consiste à déterminer la place qu'on occupe par rapport à des repères, mais aussi diriger son activité, deux acceptions qui nous semblent liées puisqu'il semble difficile en effet de définir une direction si l'on est pas en mesure d'identifier d'abord où l'on est. C'est pourtant le plus souvent ce que l'on demande aux adolescents, de se déterminer par rapport à leur avenir alors que, par définition, ils sont dans la confusion de leur présent. Est-ce possible de prendre une orientation quand on

ne sait pas soi-même où se situer, quand on ne sait pas qui on est, quand on est dans une phase de remaniements identificatoires où apparaissent de nouveaux modèles, moment d'élaboration d'une nouvelle image de soi ? De même que Kant¹, à propos de l'orientation dans l'espace dit qu'elle n'est possible qu'au moyen d'un sentiment subjectif, sentiment qui trouve sa source dans la sensibilité et non dans des repères objectifs extérieurs, on peut soutenir qu'il n'est d'orientation pour un adolescent qu'à s'enraciner dans le sentiment qu'il a de lui-même. S'orienter c'est savoir où on est et qui on est pour savoir où aller, question identitaire s'il en est. On sait bien, pour l'avoir éprouvé, que le sens de l'orientation a à voir avec la sécurité intérieure ; perdu en forêt, on aura d'autant moins de chance de prendre la bonne direction qu'on paniquera, c'est-à-dire qu'on perdra ses repères intérieurs. Or précisément l'adolescent est aux prises avec une nouvelle image de lui, ce qui fait dire à O. Mannoni que, comme les oiseaux, les humains muent. « Au moment de l'adolescence, leurs plumes sont des plumes empruntées, et on dit souvent que l'adolescent qui commence à perdre ses anciennes identifications, prend l'air emprunté »². Ainsi, la question du devenir pour l'adolescent s'impose de l'intérieur comme de l'extérieur, du social. La contrainte intérieure c'est d'abord la

contrainte du somato-psychique. La poussée sexuelle pubertaire en transformant le corps de l'enfant désormais en mesure d'accéder à la sexualité génitale, va obliger à des choix d'objets d'amour nouveaux, l'interdit de l'inceste imposant de se détourner des parents au moment où apparaît la sexualité génitale, bouleversements auxquels tous ne sont pas préparés.

Il y a donc nécessité à changer, nécessité qu'impose en premier lieu le corps et que redouble, aux paliers d'orientation, ce qu'on pourrait appeler la demande sociale. C'est en effet au moment où la question du devenir de soi envahit le sujet adolescent que la réalité sociale impose de questionner son devenir professionnel ou scolaire. À la contrainte des mouvements pulsionnels nouveaux liés à la puberté imposant un nécessaire réaménagement de ce qu'il était, vient s'ajouter pour l'adolescent, la contrainte extérieure faite des injonctions de l'école, de la famille, de la société, injonction à interroger ce qu'il veut devenir, dans quelle profession il veut s'engager. À l'adolescence en effet, moment de recherche d'une place dans le monde des adultes, se définir comme fils ou fille de ne suffit plus. Il y a nécessité d'une inscription autre que familiale, nécessité de s'inscrire socialement. Sortir est le mot magique des adolescents, et c'est bien de cela dont il est question dans la recherche d'une orientation si on la comprend comme ce qui va engager le sujet hors du foyer de telle sorte qu'il ne soit plus seulement l'enfant de X ou Y mais Mr. ou Mme., menuisier, informaticien, médecin ou autre. L'enjeu est alors de « se séparer du monde familial et familial pour s'affirmer dans le monde encore étranger des adultes »³. S'engager dans cette voie nouvelle va dépendre pour l'adolescent de la solidité de son moi. Or, actuelle-

ment, le narcissisme est d'autant plus mis à l'épreuve que le cadre familial et social est moins contraignant alors que nul ne peut échapper à l'injonction de faire des choix d'orientation. L'injonction, certes, peut enfermer l'adolescent dans ce qu'on veut pour lui, mais le « fais ce que tu veux », de certains parents enclins à une éducation dite libérale le prive de repères. Les nouvelles libertés et les nouvelles normes sociales, donnent certes, plus de possibilités de choix mais renvoient aussi davantage chacun à lui-même et à ses ressources propres « Libération des mœurs et (...) assouplissement des contraintes sociales (...) sollicitent spécifiquement les ressources narcissiques du sujet, et par là même révèlent davantage les vulnérabilités individuelles que ne le faisait un cadre social et moral plus contraignant »⁴. Contrairement à ce qui se passait dans les sociétés traditionnelles, on n'est plus contraint à reprendre le métier du père, on a le choix de son orientation ; les textes même en sont garants. Or avoir le choix ne signifie pas que tout est possible dans n'importe quelles conditions. Cela ne signifie pas non plus que choisir c'est simplement choisir d'occuper les places disponibles.

Au final, comment l'adolescent lambda, plus ou moins fragilisé du fait même de la transition qu'il a à opérer, du pas qu'il a à franchir, du changement qu'il a à vivre tant sur le plan strictement subjectif que social, peut-il affronter l'orientation au sens où l'orientation, comme le dit J. Guichard, fut-elle scolaire ou professionnelle résonne toujours comme orientation de son existence ? Nombre d'adolescents ont l'impression, choisissant une voie plutôt qu'une autre de s'engager, pour la vie et peut-être surtout de se fourvoyer. Quel COP n'a pas entendu cette peur de se tromper qui habite les adolescents et les conduit à demander à l'oracle pour quoi ils sont faits comme si le chemin était tracé d'avance ? Or à en juger par les parcours d'adultes reçus en Centre d'Information et d'Orientation, on sait bien que les chemins sont faits de détours.

D'une part donc, des procédures d'orientation que j'évoquais au début, d'autre part le processus adolescent dont j'ai tracé les grandes lignes : comment concilier les deux ? Comment se présente l'orientation pour ceux dont nous avons la charge, qu'ils aient ou pas le choix de faire ce dont ils rêvent ou ce dont on a rêvé pour eux, compte tenu de cette double contrainte ? Autrement dit comment pour un adolescent parvenir à un compromis entre sa réalité psychique et la réalité du contexte scolaire et professionnel dans lequel il se trouve. Les choses se présentent différemment selon qu'il a ou pas le choix.

Qu'ont fait Xavier et Jim de l'obligation qui leur était faite de choisir parmi des possibles qu'ils n'avaient, ni l'un ni l'autre choisis ? Pour eux, contrairement à ce que peuvent vivre de bons élèves, tout n'était pas possible. Ils seraient orientés comme ils disent. Xavier est élève de troisième, il a 16 ans et voulait, comme la plupart des élèves de troisième, faire des études générales au lycée ; le conseil de classe lui

propose une orientation dans un cycle professionnel ; c'est un échec pour lui, mais il réussira ce tour de force de faire de la proposition du conseil de classe un projet personnel. Pour ce faire il va élaborer une sorte de « roman professionnel » ; il se raconte une histoire qui va lui permettre d'élaborer un sens à ce qui lui est imposé et en faire sa propre histoire : « c'est bien un métier manuel - dit-il - c'est toujours utile ; d'ailleurs je préfère viser moins haut et être plus sûr de réussir, c'est moins risqué et on verra après, je passerai peut-être un bac techno ». Xavier a bien intériorisé le discours de l'école et de sa famille dans un processus de « rationalisation » selon le mot de B. Dumora, rationalisation défensive qui lui permet cependant de restaurer son image aussi bien à ses propres yeux qu'à ceux de ses pairs. Pour Xavier cette orientation a pu s'intégrer dans son histoire, faire sens pour lui et on peut penser que c'est ce qui lui permettra de s'investir malgré tout dans ce nouveau cycle d'études.

Pour Jim l'orientation qu'il s'est vu imposé, un CAP de miroiterie, est un échec indépassable ; il n'a pas choisi d'être là mais ses résultats scolaires étaient si mauvais qu'il a été affecté dans une section où restaient des places. Il nous est adressé par le professeur principal de sa classe à la suite d'un absentéisme persistant et de comportements jugés ascolaires ; il n'attend rien de notre rencontre, ne veut rien sauf qu'on le laisse tranquille ; il est révolté, hors de lui, ne peut rien faire de

lui, ne sait pas ou ne comprend pas ce qui lui arrive, se dit « dépité ». En fait, il ne peut plus penser, il est dans l'agir. Sa souffrance est immense, à la mesure de l'atteinte narcissique sans doute ancienne, mais qui s'est cristallisée sur le problème de l'orientation professionnelle à ce moment de remaniements identificatoires et de questionnement sur son devenir personnel. Le seul chemin qu'il peut prendre alors c'est celui du refus et de la révolte, seul moyen pour lui d'affirmer sa singularité. On peut s'interroger sur ce qui s'est passé pour lui au collège, sur l'impact et les attentes de sa famille - il vit avec sa mère, qui semble dépassée par les événements -, et deux sœurs. Il veut partir, se débrouiller seul, dit n'avoir besoin de personne, comme s'il ne pouvait compter sur aucun soutien. Pour lui le compromis n'a pas été possible ; il a le sentiment d'avoir été « casé », et donne l'impression d'être dans une situation qui en répète une autre, sans que rien en soit dit, ni par la mère, ni par le fils. Ce que l'on fait de la situation sociale qui nous est faite tient aussi à ce que l'on a fait de nous ; l'histoire se répète et à l'adolescence le passé fait irruption ; il est alors difficile de procéder à un réaménagement qui permette de donner sens au présent. Ph. Gutton résume ainsi les exigences de l'adolescent : « assurer son avenir, et signer son passé »⁵.

Ces deux vignettes illustrent une partie de ce qu'est l'orientation pour certains adolescents : l'orientation pour ceux-là c'est être orienté, être confronté à cette tâche d'avoir à occuper ou à prendre une place qui leur a été, selon eux, imposée, d'avoir à prendre ce qu'ils n'ont pas choisi. Or, être orienté, pour tout élève,

« S'orienter c'est savoir où on est et qui on est pour savoir où aller »

« Ce que l'on fait de la situation sociale qui nous est faite tient aussi à ce que l'on a fait de nous »

c'est ce qu'il faut à tout prix éviter parce que c'est déjà être engagé dans un cycle d'exclusion. Au deuil obligé propre à tout choix s'ajoute alors une atteinte à l'image de soi et, ne pas être comme la majorité des pairs est une blessure supplémentaire.

Pour ceux par contre qui, comme Caroline, ont des résultats scolaires qui leur permettent de choisir selon leurs goûts, la question n'est plus d'être orienté mais de s'orienter et devient : « comment m'orienter ? » Le plus souvent elle présente autant de difficultés et engendre autant d'angoisse que celles qu'avaient à affronter Xavier et Jim. Le moment du choix n'est jamais le bon ; le temps personnel est toujours en décalage par rapport au temps institutionnel. La liberté de choix engendre souvent l'embarras du choix au point que s'ensuit une inhibition qui empêche toute prise de décision. Caroline craint, selon son expression de « s'embarquer dans une voie qui ne lui correspondrait pas », puisque, dit-elle, « je ne sais pas pour quoi je suis faite », comme si quelque chose nous était réservé qu'il faudrait découvrir pour s'en saisir. S'agirait-il à nouveau de savoir quelle place prendre, mais avec une contrainte supplémentaire : pas seulement rejeter ou s'approprier celle qui est donnée, mais, en construire une nouvelle, élaborer de nouvelles pistes ?

Au bout du compte, la nuance est mince entre les positions de Jim, Xavier et Caroline, et si la situation sociale, « objective », de Caroline est plus favorable, elle ne peut pas plus que Jim et Xavier faire l'économie d'un travail de réflexion sur soi, travail d'élaboration, qu'aucun résultat de test, ni aucun programme éducatif ne remplacera même s'ils apportent un éclairage. Car il s'agit bien, au moment de déterminer son devenir professionnel, de se pencher aussi sur le devenir de soi, obligeant à négocier l'héritage dont on est porteur pour s'engager dans une voie qui n'est pas seulement celle qui a été tracée par les parents ou qui comblerait leurs attentes, une voie qui n'est pas non plus déterminée par les seuls débouchés qu'elle offre, mais qui porte la trace de sa singularité.

COMMENT ALORS AIDER LES ADOLESCENTS À FAIRE CE PASSAGE QU'EST L'ORIENTATION ? LES INFORMER ? LES DIRIGER VERS LES SECTEURS PORTEURS DE DÉBOUCHÉS ?

On entend souvent que s'il y a des problèmes d'orientation c'est parce que les jeunes et leurs parents sont mal informés. Certes il est important d'être informé, de savoir dans quoi on s'engage, mais les informations ne manquent pas et leur abondance crée parfois plus de confusion qu'elle n'aide à choisir. Les conseillers d'orientation psychologues savent bien qu'une séance d'information n'a pas beaucoup d'impact si elle ne s'inscrit pas dans ce qui questionne ceux auxquels elle est adressée ou si elle ne prend pas appui sur ce qu'ils savent déjà. « Avant d'instruire, disait J. Rancière dans une conférence prononcée à Niort dans le cadre d'Orient'Action, il faut émanciper : obliger le supposé ignorant à faire usage de sa capacité », autre manière de dire dans notre contexte qu'il n'est d'information véritable que si elle tient compte de ce que sait l'interlocuteur. Je pense là à ce jeune qui disait ne pas

pouvoir choisir une orientation parce qu'il ne connaissait pas tout ce qui existait comme métier. J'aurais pu lui faire un catalogue des filières et grands secteurs d'activités qui lui étaient accessibles compte tenu de son profil ; j'ai choisi de travailler avec lui sur son indécision, sur ses doutes quant à l'avenir, sur sa peur de s'engager tout de suite dans ce qu'il appelait une vie d'adulte, comme ses parents. Ce n'est qu'après qu'il ait pu dire et réfléchir à ce qui lui arrivait qu'un espace s'ouvrait pour qu'il puisse prendre en compte les informations que je pouvais lui donner. Une demande d'information c'est le plus souvent une demande de reconnaissance qui ne peut pas se dire directement. C'est dire que le travail que nous pouvons faire en tant que conseiller d'orientation psychologue c'est d'abord me semble-t-il susciter un questionnement avant d'apporter une réponse qui provoquerait une fermeture. Faire de l'information aussi bien collective sans permettre de dire ce qui questionne, c'est aller devancer, voire empêcher la demande de se dire et, le plus souvent, passer à côté.

On entend souvent aussi qu'il faudrait, pour aider les jeunes dans leurs choix, les orienter vers des filières porteuses de débouchés. Mais alors s'occupe-t-on d'orientation ou d'insertion ? Sans doute l'orientation vise-t-elle à l'insertion professionnelle et il est bien sûr légitime que les adultes, éducateurs, enseignants, psychologues que nous sommes aient le souci d'inscrire les jeunes dans une place et j'insiste sur le mot inscrire qui là n'a pas le seul sens de mettre un nom sur une liste, même si cela nous tranquillise et que c'est important. Car occuper une place ce n'est pas nécessairement prendre sa place (qu'on se rappelle de Jim que j'évoquais plus haut) ; or c'est précisément tout l'enjeu de l'orientation pour un adolescent : prendre une place qui fasse sens pour lui, c'est-à-dire qui fasse lien entre sa réalité psychique et la réalité du contexte. Alors peut-être revient-il au conseiller d'orientation psychologue d'aider à établir ce lien. L'orientation fait partie de notre histoire ; on s'en aperçoit après coup ou quand on reçoit des adultes. Sans doute d'ailleurs chacun de nous, s'il réfléchit quelques minutes à son parcours professionnel, sera en mesure de le rattacher à son histoire ; je ne crois pas qu'on s'engage par hasard dans telle ou telle voie. Peut-être alors a-t-on à aider les jeunes à faire des choix qui s'inscrivent dans leur histoire plutôt que d'aider à les placer quelque part. Ce n'est pas dire pour autant qu'il n'y ait pas à prendre en compte la réalité du monde avec ses contraintes, ses limites. Il s'agit me semble-t-il, au contraire d'aider les adolescents à se confronter à la réalité compte tenu de ce qu'ils sont et peut-être élargir leur champ de conscience. J'entends par là les aider à prendre conscience par exemple de ce que suppose de vouloir à tout prix aller en seconde en entendant d'abord les enjeux que représentent pour tel élève d'y avoir ou pas accès dans son contexte familial ou par rapport à ses camarades. Ce n'est pas pour autant être briseur de rêve, le rêve est un moteur pour avancer, c'est aider à prendre des chemins détournés si c'est nécessaire pour parvenir au plus près de ce qui fait rêver.

Souvent les parents, mais parfois aussi les éducateurs croient qu'ils savent mieux que les enfants ce qui leur

convient, inquiets sans doute des risques supposés qu'ils encourent à ne rien vouloir ou à trop vouloir. On voudrait les orienter, leur indiquer le chemin à suivre, les diriger en quelque sorte et leur donner des avertissements ou des conseils. Pourtant, l'expérience montre que les conseils ne sont jamais suivis s'ils ne font pas sens pour la personne. Bien souvent on demande des conseils mais ce qu'on veut ce sont bien plutôt des approbations ou tout du moins une reconnaissance. Peut-être alors aider les élèves dans le processus d'orientation c'est en premier lieu ne rien vouloir pour eux mais les accompagner dans la recherche d'une voie qui, partant de ce qu'ils sont, de leurs ressources, de leurs intérêts, mais aussi de leur histoire, leur permette de s'inscrire dans la réalité à laquelle ils ont affaire.

Alors, informer, prendre en compte les débouchés, les résultats scolaires, les intérêts ? Oui bien sûr, mais surtout mettre tous ces éléments en perspective, de telle sorte qu'ils s'intègrent dans l'histoire de l'enfant, c'est-à-dire qu'ils concourent à donner du sens à son projet. Car le plus souvent, l'injonction au projet paralyse plus qu'elle n'ouvre des horizons, la période adolescente a tant à faire avec les bouleversements du présent. Faire des projets, c'est se projeter c'est à dire construire une image de soi à venir qui ne mette pas en danger l'image présente et qui soit en continuité avec le passé, autrement dit qui n'ébranle pas la permanence du sujet. On est parfois surpris d'entendre l'impact qu'a l'histoire de l'adolescent sur ses difficultés à choisir. Je me rappelle de Chloé, prise dans un conflit de valeurs, héritage du conflit entre ses parents séparés ; sans le savoir, mais c'est ce qui est apparu au cours du travail que nous avons fait ensemble, elle aurait voulu trouver une voie qui plairait à ses deux parents comme s'il s'agissait pour elle d'une certaine manière de les réconcilier ou du moins de reconstruire une image où ils ne seraient plus en conflit. Passage obligé par son passé pour décider de son avenir, marque de son inscription dans une lignée, comme le soutient Ph. Gutton.

Quels moyens alors pour mener à bien l'orientation-répartition dans le respect des textes que je ne perds pas de vue même si ce n'était pas là mon propos, en prenant en compte le processus adolescent, c'est-à-dire en y associant l'orientation-accompagnement ? Je crois que les conseillers d'orientation psychologues, du fait de leur position à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, sont à la charnière de ces deux pans de l'orientation et du même coup en mesure de procéder à cet ajustement. Outre le travail qu'ils effectuent auprès des élèves et de leurs familles, sur lesquels je reviendrai, je n'oublie pas que les conseillers d'orientation psychologues sont aussi conseillers techniques du chef d'établissement et des équipes éducatives ; à ce titre, ils sont en mesure d'apporter des informations et de procéder à des analyses qui peuvent relativiser certaines représentations sur l'orientation, voire certaines inquiétudes des enseignants au moment par exemple des conseils de classes : analyse des flux, suivi de cohortes, organisation de rencontres avec des partenaires extérieurs, concertation avec les différents

membres de l'équipe éducative mais aussi diffusion des résultats de recherches qui peuvent avoir un impact sur les décisions d'orientation qui sont prises en conseil de classe. Ainsi peuvent-ils concourir, à mettre en perspective éléments objectifs et subjectifs. On peut espérer ce faisant, éviter que l'orientation ne se réduise à ce que j'ai appelé du « placement » mais prenne en compte la complexité des phénomènes de transition si on ne veut pas passer aux « oubliettes » les sujets en passe de prendre une orientation.

L'entretien de conseil en orientation, spécificité du conseiller d'orientation psychologue, n'est-il pas au final pour l'élève, le lieu même d'appropriation de son orientation ? On se gardera cependant de penser qu'il doit être systématique comme des textes récents le préconisent si on veut lui préserver cette particularité d'offrir un espace qui donne du sens à l'orientation. En outre et pour qu'il garde toute son efficacité une condition est requise : qu'il repose sur l'écoute. Or être capable d'écouter, c'est se départir de la position de celui qui sait ; ce n'est pas chose aisée ni spontanée mais ça s'apprend. L'écoute, c'est ce qui permet à l'autre de dire, de s'entendre dire et, ce faisant de se reconnaître dans ce qu'il demande et peut-être de découvrir ce qu'il veut et ce qu'il peut faire pour avancer sur le chemin qu'il est le seul à pouvoir tracer.

L'entretien avec les enfants, avec les familles est un lieu où peuvent se dénouer des situations et se mettre en place des stratégies qui permettront peut-être de faire quelques pas sur un nouveau chemin. Machado, poète espagnol, disait que « le chemin se fait en marchant » ; accordons aux adolescents que nous rencontrons de faire des pas sur leur chemin à leur rythme, au rythme pourrait on dire de leur développement et même si parfois nous sommes contraints de les bousculer, ne serait-ce qu'aux paliers d'orientation, peut-être avons nous à entendre qu'ils sont bousculés et à tenter de les aider à trouver un sens à l'orientation qu'ils ont à prendre. Les aider à élaborer un projet scolaire et/ou professionnel, à préparer donc leur insertion sociale, sachant que le rapport à cette inscription dans le social relève, comme j'ai tenté de le montrer, de processus psychiques spécifiques à l'adolescence.

Nicole Baudouin
Directrice de CIO
Formatrice à l'INETOP
Docteur en psychologie

- 1) Kant, *Que signifie s'orienter dans la pensée ?* Vrin, 1967
- 2) O. Mannoni, *La crise d'adolescence*, Denoël, 1992
- 3) J.J. Rassial, *L'adolescent et le psychanalyste*, Rivages, 1990
- 4) Ph. Jeamment, *Être adulte ou comment apprendre à gérer la place de l'infantile*, in *Adolescence*, N°36, 2000
- 5) Ph. Gutton, *Le choix à l'adolescence*, in *Question d'orientation* N° 3, 1995

Anna Netrebko, à voir et à écouter

Si l'été vous invite à la paresse et à une douce rêverie regardez en DVD l'élixir d'amour.

C'est une charmante pochade : un jeune garçon un peu naïf et pauvre est amoureux d'une jolie fille riche qu'emporte le mythe de Tristan et Yseult. Existe-t-il un philtre qui rende amoureuse la jolie rêveuse ? Un charlatan propose la potion magique : du Bordeaux. Rassurez-vous, tout finit bien et cette historiette dont la séduction musicale opère dès la première note réunit dans un feu d'artifice constant Anna Netrebko, Rolando Villazon, Ildebrande d'Arcangelo et Leo Nucci.

Simple et aérée la mise en scène, certes conventionnelle, n'empêche pas de voir le spectacle et charmant par ses lumières toscanes le décors de carte postale entoure les interprètes sans les masquer.

A regarder avec un Bandol rosé bien frais, un peu de jambon de Parme ou quelques rougets de la Méditerranée. Si manger en musique vous scandalise rappelez-vous Telleman qui a donné ses lettres de noblesse à la musique de table. Une légère griserie permettra de mieux goûter le « Una furtiva lagrima » que Villazon chante, puis bisse à la perfection.

Vivez-vous une grande passion cet été ? Partez avec la Traviata : en CD pour la voiture, sur Ipode pour la marche et en DVD le soir dans les bras de l'immortel (le) bien aimé(e). Visuellement c'est parfait : un cyclo, une horloge qui rappelle la fuite inéluctable du temps, un canapé dont la couleur change au gré de la passion. Autant l'élixir d'amour est gentiment Kitch autant le dépouillement du décor et de la mise en scène restituent à cette Traviata la grandeur tragique des amours contrariées par les conventions sociales. Musicalement j'ose dire que depuis Callas il n'y avait rien d'aussi beau. Thomas Hampson rend par sa stature physique et vocale une puissance et une humanité bien utiles pour Germont, sinon un des personnages les plus creux de l'histoire de l'opéra. Villazon a l'élégance de chanter la partition originale : « Di bollenti spiriti » sans contre ut éclatant, diminuendo comme c'est écrit. Il souligne la fragilité nerveuse d'Alfredo dépassé par sa passion et rend crédible l'histoire. Il faut regarder et entendre dix fois cette Traviata pour percevoir tout ce que Netrebko exprime d'un signe de main, d'un trébuchement lorsque, chantante, elle se rehausse, du geste avec lequel elle retire les étoffes de fête qui réjouissaient les canapés au moment de l'amour heureux. Vocalement c'est la perfection dans la simplicité et la sobriété avec des moyens vocaux remarquables et une intelligence parfaite, ce qui conduit à Mozart.

Vous avez des scrupules d'intellectuels, mes chers collègues inspecteurs d'académie, Aux joies directes de Donizetti et de Verdi vous voulez ajouter cet été le bonheur de la musique divine ? Vous l'avez avec les Nocces de Figaro sous la direction d'Harmononcourt

avec Netrebko et d'Arcangelo. Cela mérite un arrêt sur l'image et sur l'histoire. Les Nocces expriment plus d'amertume que de bonheur : Rosine est devenue la comtesse et l'amour ne suit pas la promotion sociale car le comte regarde ailleurs ; du côté de la soubrette qui résiste au droit de cuissage qu'Almaviva rétablirait bien pour une nuit et que Figaro combat non seulement parce qu'il aime Suzanne mais aussi parce qu'il incarne déjà la révolution à venir et l'égalité au moins rêvée.

De cette « folle journée » de Beaumarchais étincelante, provocante mais grinçante, Da Ponte et Mozart ont retenu la verve mais ajouté une épaisseur des personnages une profondeur qui exigent du chef et des interprètes virtuosité, humanité, légèreté et ... autant de qualificatifs contradictoires que l'on voudra. L'inventaire des (bonnes) versions est hors de propos ici mais la présente version, aussi bien en DVD qu'en CD bénéficie d'un moment de magie avec la Suzanne de Netrebko qui devient ainsi le pivot de l'ouvrage. Et, à bien considérer l'opéra tout tourne autour de Suzanne, femme recherchée par le comte, par Figaro, par Cherubin (mais lui les cherche toutes dira-t-on) alors que la comtesse est, injustement sans doute, la femme délaissée. Anna Netrebko est mozartienne par une ligne de chant admirable, une dignité et une simplicité confondantes soutenues par un orchestre subtil et soyeux dirigé avec fermeté et inspiration.

On aimera ou pas l'actualisation scénique de l'œuvre mais les fanfreluches du 18ème siècle étaient-elles indispensables pour exprimer cet objet du désir : une femme qui résiste ?

Encore une pointe de sophistication ? vous ne trouverez pas tout de suite la Manon de Massenet que vous avez pu voir retransmise d'Allemagne sous la direction de Baremboin avec Netrebko et Villazon mais en guettant les bacs des disquaires vous pouvez relire la correspondance entre Proust et Reynaldo Hann à propos du Pelléas de Debussy : je n'aime guère Pelléas confesse Marcel Proust et particulièrement la mort de Mélisande qui est d'une affectation insupportable. Ecoutez plutôt la mort de Manon où Massenet est toujours juste et naturel. C'est exactement le cas avec Anna Netrebko.

Bonne musique et bonnes vacances.

Jean-Marie LOCHET

Du cas au corps

Souvent les cas particuliers révèlent une problématique nationale pour la gestion du corps. C'est pourquoi le SIA en néglige aucun. En voici quelques exemples.

A la suite de ma demande de mutation, j'ai été nommé sur un poste EVS dans mon académie, mais la définition du poste ne correspond plus à celle établie par le Recteur. Puis-je renoncer à ma nomination et être maintenu sur mon poste actuel ?

La situation de l'EVS est un peu particulière parmi l'ensemble des disciplines. En effet, le mouvement se fait en plusieurs étapes. Cela est lié au fait qu'une partie des collègues EVS sont susceptibles d'être mutés sur un poste d'IAA ou de IA-DSDEN, postes qui sont pourvus plus tardivement. Nous allons donc demander à la DE, de bien vouloir suspendre ta nomination.

Cependant en droit, un poste régulièrement demandé et sur lequel on a été affecté ne peut être refusé sauf cas de force majeure. Il est clair à cet égard que tu aurais dû te faire préciser par le Recteur la définition exacte des fonctions qu'il entendait confier au titulaire. Il est vrai par ailleurs qu'une clarification des missions de conseiller de recteur est à faire d'urgence au plan national. En effet, les seuls postes de conseillers de recteurs officiellement répertoriés sont ceux de CSAIO, DAET et DAFCO. Mais on assiste à une floraison d'autres missions « de conseiller » du type DARIC, RAF ou DAFPEN, DAAC, etc. dont la situation administrative n'est pas bien définie, ce qui conduit à des difficultés comme celles que tu connais. D'ailleurs ces postes aux contours non identifiés ne relèvent pas par exemple de l'ICA spécifique due aux conseillers de recteurs. Il est grand temps de mettre un peu d'ordre dans tout cela. Le SIA a demandé à la Directrice de l'encadrement - qui a donné son accord - une réunion de réflexion sur cette question. Ce pourrait être s'il en est besoin un argument supplémentaire pour soutenir ton refus de poste.

J'ai fait une demande de mutation qui n'a pas été honorée du fait de l'absence de poste vacant dans l'académie sollicitée. Mais ma situation est particulière car dans ma discipline mon terrain d'exercice est pluri académique. Par conséquent ce que je demande en réalité, ce n'est qu'un changement d'affectation administrative dans une nouvelle académie. A cela on m'oppose le BOP de cette académie qui n'aurait pas pris en compte les frais engagés par mes déplacements. Pourtant mon changement d'affectation permettrait de faire des économies sur le budget de l'État. Puis-je espérer obtenir satisfaction lors de la deuxième session du mouvement ?

Ton cas devient effectivement un cas d'école à la suite de l'application de la LOLF que l'on utilise souvent comme argument pour diminuer la souplesse jusqu'alors acceptée dans la gestion du corps des IA. Or il semble bien que la LOLF soit - heureusement - moins contraignante que l'on veut bien le dire. En particulier les dotations ministérielles attribuées sur critères peuvent être modifiées à la marge d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution des situations. Il ne semble pas non plus interdit de faire glisser une partie du BOP d'une académie vers une autre par convention entre les deux. Ta mutation est d'autant plus justifiée qu'elle engendrerait des économies. Nous allons donc défendre ton cas et en même temps poser le problème de principe de l'introduction d'une souplesse de gestion indispensable pour faciliter tous les ajustements de postes en cours de l'année budgétaire.

Je viens d'être nommé dans une académie à l'issue de ma disponibilité. Et j'ai appris que je devais, comme si j'intégrais l'éducation nationale pour la première fois, passer une visite médicale d'aptitude. Or je réside à l'étranger, les médecins agréés sont en France et je ne peux obtenir mon arrêté de nomination qu'après avoir passé la visite. De plus, sans arrêté de nomination, je ne peux entreprendre mes démarches pour mon déménagement, l'inscription des enfants dans un établissement scolaire, et la recherche d'un appartement. Que faire ?

J'ai bien compris le dilemme dans lequel tu te trouves. Il est vrai que l'exigence de visite médicale est quelque peu exorbitante puisque tu n'as pas cessé d'appartenir à la fonction publique et au corps des IA. Nous allons donc demander pour aider à la résolution de ton problème que la DE rédige un arrêté d'affectation provisoire sous réserve du certificat médical afin que tu puisses au moins entreprendre tes différences démarches. Par ailleurs le SIA te fournit en pièce jointe la liste des médecins agréés de ton département pour que tu puisses régulariser ta situation dès ton retour.

IA-IPR titulaire, je souhaite changer de spécialité disciplinaire car un poste vient d'apparaître vacant dans mon académie. Le Recteur est d'accord, les inspecteurs généraux des deux disciplines également. Puis-je le demander où y a-t-il obligation de changer d'académie quand on change de discipline ?

Tu peux effectivement demander ce poste, il n'est pas nécessaire de changer d'académie pour changer de discipline. Le problème est que tu n'as pas fait acte de candidature dans les délais impartis alors que le poste apparaissait comme vacant. Si à l'issue de la deuxième phase du mouvement, le poste n'était

toujours pas attribué, nous demanderions la possibilité d'une nomination à titre provisoire, avant l'affectation des lauréats afin que tu puisses espérer l'obtenir l'année prochaine à titre définitif. De plus la qualité provisoire de ton affectation laisserait la possibilité de présenter ton poste actuel au mouvement l'an prochain, car il pourrait intéresser un titulaire (ou un stagiaire) de ta discipline.

A travers ces questions il apparaît bien que chaque cas intéresse tout le corps et pose un pro-

blème dont la solution est le plus souvent administrative. C'est pourquoi le SIA n'en néglige aucun et les étudie tous afin d'aider l'administration à améliorer et faciliter la gestion de ses personnels d'encadrement. Ce regard attentif nous le portons sur tous les dossiers. N'hésitez pas à nous faire part de vos situations singulières, elles serviront l'ensemble du corps.

La rédaction

Où trouver ?

Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

BOEN n°20 du 17 mai 2007 :
C. n° 2007-106 du 9-5-2007.

Adaptation du poste de travail de certains personnels

BOEN n°20 du 17 mai 2007 (encart).

Enseignements adaptés

Modules de formation d'initiative nationale.
BOEN n°20 du 17 mai 2007.

Modalités d'accomplissement et de validation du stage des personnels enseignants du second degré et d'éducation

J.O n° 114 du 17 mai 2007 Arrêté du 9 mai 2007

Diplôme national du brevet

JO n°113 du 16 mai 2007 :
Décret n°2007-921 du 15 mai 2007 modifiant le code de l'éducation.
Arrêté du 15 mai 2007 modifiant l'arrêté du 18 août 1999.

Socle commun : livret de compétences des élèves

JO n°112 du 15 mai 2007 :
Décret n°2007-860 du 14 mai 2007 et Arrêté du 14 mai 2007 précisant le contenu de ce livret ainsi que ses modalités de renseignement.

Compétences des élèves

Cahiers de l'IREDU n°68, mai 2007 (Sophie Morlaix, Bruno Suchaut).
A partir des évaluations nationales, analyse de l'évolution et de la structure des compétences des élèves à l'école élémentaire et au collège.
http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/publications/les_collections_de_l_iredu/cahiers/cahier68.pdf

Apprentissages à l'école élémentaire

Notes de l'IREDU n°07/01 (Sophie Morlaix, Bruno Suchaut).
Étude du rôle des apprentissages des élèves à l'école élémentaire dans la réussite scolaire.
http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/publications/les_collections_de_l_iredu/notes/note071.pdf

Apprentissages en « milieux difficiles »

Comment former les enseignants à mieux accompagner les apprentissages en « milieux difficiles » ?
Le bulletin XYZep n° 27, mai 2007 de l'I.N.R.P.

Savoir de base universel

Peut-on définir un savoir de base universel, en rapport avec un socle de connaissances ?
La note « Jusqu'où peut-on comparer les apprentissages scolaires ? », juin 2007.
http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/publications/les_collections_de_l_iredu/dt/iredu_dt_2007_7.pdf

Ça bouge !

Nomination d'IGANER

M. Pascal Aimé et Mme Marie-Hélène Granier-Fauquet.

Nomination de Recteurs

Anne Sancier-Château, précédemment rectrice de l'académie de Besançon, est nommée rectrice de l'académie de Limoges, en remplacement de M. Patrick Hetzel, appelé à d'autres fonctions.
Marie-Jeanne Philippe, professeure des universités, est nommée rectrice de l'académie de Besançon.
M. Tanneguy Larzul, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie d'Amiens.
M. Ali Bencheneb, précédemment recteur de l'académie d'Orléans-Tours.

Agir avec et non contre

Pour la plupart des collègues lauréats du concours, les deux années de stage se concluent favorablement par la titularisation. Mais cette dernière, si elle est la conclusion naturelle d'une situation où les collègues sont en responsabilité sur un poste qui leur est acquis à titre définitif, il arrive qu'elle ne soit pas prononcée pour donner lieu soit à une prolongation de stage soit à un retour dans son corps d'origine. Le SIA est extrêmement vigilant sur ces situations exceptionnelles qui peuvent parfois relever d'une forme d'arbitraire ou d'une mauvaise remontée des informations en direction notamment de l'inspection générale. Il appartient donc au SIA d'instruire ces dossiers délicats de la façon la plus objective et la plus efficace possible. Organe de défense des intérêts matériels et moraux du corps et des personnels, le SIA se doit d'assurer la défense des collègues avec l'objectivité et la pugnacité nécessaires dès lors que le dossier comporte des éléments solides en faveur du collègue concerné. C'est pourquoi aucun dossier porté à notre connaissance n'est rejeté a priori, tous sont étudiés attentivement.

La première étape d'instruction du dossier consiste à prendre contact avec le collègue concerné pour, avec son accord, s'approprier les éléments constitutifs du dossier puis à recueillir toutes informations complémentaires auprès des différents évaluateurs, à l'E-SEN, dans l'académie et auprès de l'inspection générale. Dès lors munis des ces informations, nous recherchons si le dossier comporte des « failles ». Celles-ci sont analysées afin d'en déterminer leur nature. Si le dossier ne comporte aucune faille sérieuse, il est de notre devoir de loyauté et d'objectivité d'informer le collègue des difficultés réelles qu'il a rencontrées et d'obtenir pour lui, s'il en est d'accord, une prolongation de formation, éventuellement dans une autre académie pour lui permettre d'infléchir son action en vue d'entrer définitivement dans la fonction d'IA. Si le dossier comporte des faiblesses dont la nature relève d'une certaine forme d'arbitraire (manque de prise d'informations objectives de ou des évaluateurs, difficultés relationnelles avec le tuteur, absence de dialogue au sein du groupe disciplinaire dans l'académie, défaut de suivi, etc.), le SIA intervient en amont de la CAPN auprès des évaluateurs concernés et des instances décisionnelles pour essayer d'obtenir un réexamen du dossier. Cette démarche a pour objectif de protéger à la fois les intérêts du collègue mais également et - c'est toute la pertinence de l'action du SIA - d'éviter la mise en cause de la qualité d'une évaluation. C'est là tout le sens de la démarche d'un syndicat responsable, de cadres supérieurs de l'éducation nationale que de rechercher, à toute occasion, le dialogue constructif avec l'administration supérieure dont nous faisons partie. Et c'est ce qui nous différencie clairement

d'autres types de démarches syndicales qui parfois peuvent nous apparaître très corporatistes voire même partisanses. Le rôle des commissaires paritaires est d'agir pour la défense des IA, mais en n'oubliant jamais qu'un bon dossier est un dossier instruit avec expertise (juridique, administrative et réglementaire) en amont de telle façon que son règlement favorable apparaisse comme allant de soi en aval. Au fond un bon dossier est un dossier qu'on n'a plus de raisons d'évoquer en CAPN puisqu'il ne fait plus problème. L'action du SIA, pour la défense des collègues n'est donc pas « d'agir contre » l'administration supérieure (académique ou nationale) ou contre notre tutelle pédagogique, mais bien au contraire « d'agir avec », comme responsables de haut niveau conscients de l'intérêt des personnes et de l'institution. C'est l'honneur et l'originalité du SIA que d'avoir ouvert ce chemin qui permet de jouer ce rôle d'alerte et de veille dans l'intérêt du service et de tous les inspecteurs d'académie sans faiblesse ni démagogie.

Il est des cas exceptionnels, et extrêmement rares et c'est heureux, où des collègues pour des raisons le plus souvent personnelles refusent eux-mêmes la titularisation dans le corps des IA pour réintégrer leur corps d'origine. Dans ce cas aussi, le SIA joue son rôle d'aide et d'appui à la réintégration. Cela est naturel car le fait d'avoir été lauréat du concours et Inspecteur d'académie, même pour une période courte d'une ou deux années, confère au collègue un droit de retour dans les meilleures conditions. La difficulté réside dans le fait que, intégrés dans le corps des IA immédiatement après l'admission au concours, les lauréats perdent leur poste initial. Il faut donc un suivi personnalisé de leur situation auprès de la DGRH (direction générale des ressources humaines du MEN) pour qu'ils obtiennent une réaffectation correspondant à leur champ et leur niveau de compétence. C'est pourquoi le SIA entretient des relations suivies et confiantes avec la DGRH qui permettent le plus souvent d'obtenir un résultat conforme aux aspirations du collègue. La dernière situation en date, qui a permis à un collègue de réintégrer un poste en classe préparatoire dans la ville qu'il souhaitait, conforte le SIA dans son mode d'action et la confiance que les collègues peuvent placer en lui.

La rédaction

N.B. : le SIA rencontrera la promotion 2007 lors de leur regroupement à l'ESEN, le mardi 18 septembre de 20h à 21h45.

Le SIA, c'est votre syndicat ! Renforcez-le !

Montant des cotisations		somme versée	Coût réel après réduction d'impôt *
Cotisation d'accueil pour une première adhésion		60 €	20 €
Stagiaires et retraités (sans distinction d'indice)		60 €	20 €
Actifs	Jusqu'au 4° échelon inclus	100 €	33 €
	5° et 6° échelon	120 €	40 €
	Au-delà	145 €	48 €

*66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du revenu imposable de l'année du règlement sur présentation d'un reçu adressé en temps opportun par le trésorier. Cette disposition minore considérablement le coût réel à la charge des collègues (voir tableau ci-dessus), ce qui devrait inciter de très nombreux IA à adhérer au SIA.

Si vous n'avez pas reçu **l'attestation de paiement** de votre cotisation pour 2005 ou si vous relevez une erreur dans la somme, n'hésitez pas à contacter le trésorier du SIA

Michel Pinçon, 60 rue Monlogis, 16000 Angoulême, 06 73 27 26 71

BULLETIN D'ADHÉSION

SIA, 3 rue de Metz 75010 PARIS

Téléphone : 01 42 46 05 09 Télécopie : 01 42 46 63 30

Messagerie électronique : syndicatIA@free.fr

Nom : Prénom :

Spécialité : Échelon :

Académie :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Adhère au SIA pour l'année scolaire 2007 - 2008

à compléter et à envoyer à votre correspondant académique (ou directement au SIA) accompagné d'un chèque à l'ordre du SIA.

NB : pour un paiement différé ou fractionné, indiquez à part les dates auxquelles vous souhaitez voir votre chèque présenté à l'encaissement.

I.A
Imprimeur : CRDP d'Auvergne
15, rue d'Amboise – 63037 Clermont Ferrand Cedex1
N° CPPAP : 0511S07886

Directeur de Publication : Robert PROSPERINI
Rédactrice en chef : Michèle VINEL
Périodicité : 8 numéros par an
Abonnement 12 euros – LE NUMERO : 2.30 euros